

Enfin, pour compléter cette régénération du crédit, il faudrait que le gouvernement autorisât les receveurs-généraux des finances à émettre, pour le compte et au nom de l'état, des effets de circulation payables dans tous les chefs-lieux de département, à un nombre fixé de jours de vue, et portant intérêts à un taux donné depuis le jour de l'émission jusqu'à celui du visa. On comprend tout ce qu'une telle institution comporterait de facilités pour le commerce; elle serait avantageuse aussi pour l'état qui pourrait, sans augmenter aucunement ses dépenses, réaliser un bénéfice basé sur la modicité de l'intérêt dont ces effets de circulation seraient passibles.

Combinée avec la nouvelle organisation du travail, cette régénération du crédit produirait un immense résultat. Cependant, pour compléter les facilités utiles au développement de la consommation des produits industriels, il faudrait améliorer aussi le système de la législation de nos douanes, et nos institutions commerciales.

VI.

Les douanes sont une réminiscence féodale, continuée de nos jours au grand détriment des consommateurs et de la prospérité industrielle des nations.

Les anciens seigneurs, trouvant plus commode de vivre aux dépens des travailleurs que de travailler eux-mêmes, avaient réussi, par l'emploi brutal de la force matérielle, à rendre hommes et choses corvéables à leur profit. Le pouvoir royal, en réussissant après de longues luttes à prédominer sur les hobereaux de la féodalité, s'était bien gardé de supprimer les droits de douanes que l'ignorance des sages enseignements de l'économie politique lui faisaient considérer comme des sources puissantes de revenus. Le ministère éclairé de Colbert avait en vain essayé de réduire considérablement la quotité de ces